
Notes sur la journée d'échanges autour du pastoralisme

Coorganisée par l'Ambassade de France et l'association AIDA

Tirana, 9 novembre 2021

Une nouvelle actualité du pastoralisme en Europe - François Lerin (AIDA)

L'élevage, comme l'agriculture (et d'ailleurs l'ensemble des secteurs économiques), sont aujourd'hui questionnés dans leurs modes de production et leurs trajectoires de transformation par des injonctions issues de l'impérieuse nécessité d'engager les transitions environnementales : lutte contre le changement climatique (et les émissions de gaz à effet de serre), transition énergétique, maintien de la biodiversité, utilisation durable des ressources naturelles.

Or, dans le secteur de l'élevage, une des dichotomies observables distribue les modes de productions entre, d'un côté, des élevages intensifs en stabulation permanente et, de l'autre, un élevage en grande partie (voire majoritairement) « à l'herbe » ou « au pâturage ».

Ces élevages ne se présentent pas de la même manière face aux injonctions de la transition environnementale en cours, et une des questions est de savoir si les élevages pastoraux (au sens large) peuvent se prévaloir de leurs externalités positives - par différence avec les fortes externalités négatives de l'élevage intensif.

Trois grands ordres de raisons peuvent être invoqués.

Le premier est que l'élevage pastoral ou à l'herbe assure des conditions minimales de bien-être animal, ainsi qu'une qualité finale du produit liée à l'alimentation naturelle, au contraire de l'élevage dit concentrationnaire dans lequel les animaux ne voient jamais un brin d'herbe et seront nourris avec une alimentation issue de pratiques intensives de production (tourteaux de soja, maïs-ensilage ayant nécessité une irrigation importante, etc.). En plus, les prix de cette alimentation ne sont pas susceptibles de hausses drastiques comme le sont ceux des grains et des fourrages « importés » dans les exploitations intensives.

Le second est que cet élevage produit des externalités positives en termes de paysages et de maintien de milieux ouverts. En Méditerranée, cela a une grande importance notamment dans la lutte contre les feux de forêt et en particulier ces « méga-feux » dont le changement climatique nous promet la multiplication. Le pastoralisme est aussi un facteur de préservation de biodiversité dite semi-naturelle associée à ces systèmes anthropiques. Il favorise aussi souvent la préservation de races animales locales bien mieux adaptées aux conditions climatiques et géographiques des zones de parcours – par comparaison aux races sélectionnées et homogénéisées génétiquement pour leurs qualités de production (viande ou lait) mais souvent mal adaptées au plein air et aux espaces pentus ou saltucéens. Cet élevage contribue donc au maintien d'une agro-biodiversité.

Enfin, alors que la viande rouge pèse lourd dans le bilan carbone de notre alimentation et qu'il est nécessaire d'en diminuer la consommation, les recherches montrent que les animaux conduits dans des systèmes pastoraux – nourris sur des prairies permanentes ou sur des parcours (forêts, zones de saltus) –

ont un meilleur bilan carbone que les élevages intensifs... . Ainsi, « manger moins, mais manger mieux » (de viandes), est un slogan qui pourrait parfaitement soutenir en priorité les élevages pastoraux et faire valoir la qualité des produits qui en sont issus.

La question foncière et la gestion des terres pastorales et forestières par les municipalités albanaises - Orianne Crouteix (AIDA)

Les régimes fonciers montrent une grande diversité de situations et dépendent en particulier de trois facteurs : l'ensemble des règles et normes ; l'environnement et la nature des ressources ; les productions du territoire. Facteurs qui sont variables dans l'espace et le temps. Les ressources pastorales sont réparties sur des types de terres très différentes, telles que le maquis ou la garrigue, les forêts de chênes, de châtaigniers ou de hêtres, les prairies, les pâturages d'altitude, les zones cultivées en jachère ou en culture, les bordures de zones humides... En Albanie, l'élevage est essentiellement pastoral et utilise donc de façon importante les espaces naturels ou semi naturels. Cet élevage pastoral est primordial dans la lutte contre les feux de forêts, la préservation des paysages, le maintien de la biodiversité et la production d'une alimentation de qualité et en quantité. Il paraît alors important d'analyser les régimes fonciers et ceux des ressources pastorales afin d'identifier les points importants dans l'accès aux ressources à la base de la très grande majorité des filières d'élevage du pays. Au cours de notre étude¹, une attention toute particulière est donnée à l'identification des pratiques locales et aux organisations reposant sur les actions collectives.

En Albanie, les ressources pastorales peuvent provenir de différents types de terres.

- Agricoles privées et morcelées d'après les redistributions de 1991 et la loi sur la terre n°7501.
- Forestières et pastorales municipales, les *bashkia* en ont la responsabilité et la gestion après un long et complexe processus de dévolution qui a abouti fin 2015 et début 2016.
- Forestières et pastorales étatiques sous la gestion par exemple des agences régionales des aires protégées.
- Forestières ou pastorales privées restituées au cas par cas d'après la loi n°7698 depuis 1994.

A cette organisation issue des réformes successives se superposent des logiques villageoises de partage des terres et des ressources pastorales. S'il existe de nombreuses particularités dans l'organisation des usages par les entités villageoises, il existe une régularité en forme de zonage organisé en cercles concentriques (voir figure 1). Le premier cercle, le plus proche des maisons correspond à l'*hortus*, c'est-à-dire le jardin cultivé. Le deuxième cercle se compose des terres arables (*ager*), il s'agit souvent des terres privatisées en 1991. Au-delà des terres agricoles, un troisième cercle regroupe le *saltus* : des forêts de taillis généralement exploitées pour le bois de feu, quelques prairies, du maquis ou des garrigues et des terres de parcours. Les terrains les plus proches des terres agricoles sont souvent appropriés par les différents lignages pour l'exploitation d'une ressource, comme le bois de feu ou les réserves de fourrages pour l'hiver. Les terrains les plus éloignés sont généralement considérés comme un commun du village où chaque membre de la communauté peut exploiter les ressources selon des règles précises. Les terres communes aux villages sont parfois divisées en deux zones : *musha* ou *mera* pour les terres à végétation mixtes et arbustives ou *bjeshkë* pour les pâturages de montagne.

¹ Les éléments présentés ici sont les résultats préliminaires de l'étude intitulée « *Le foncier pastoral en Albanie : De la mosaïque héritée aux enjeux socio- environnementaux méditerranéens contemporains* » réalisée par Orianne Crouteix en 2021 et financée par l'AFD (Agence Française de Développement) dans le cadre du volet « Production, échange et valorisation de connaissances » du « Projet d'appui à l'élaboration des politiques foncières ». Ce projet est mis en œuvre avec le soutien du CTFD (Comité Technique Foncier et Développement).

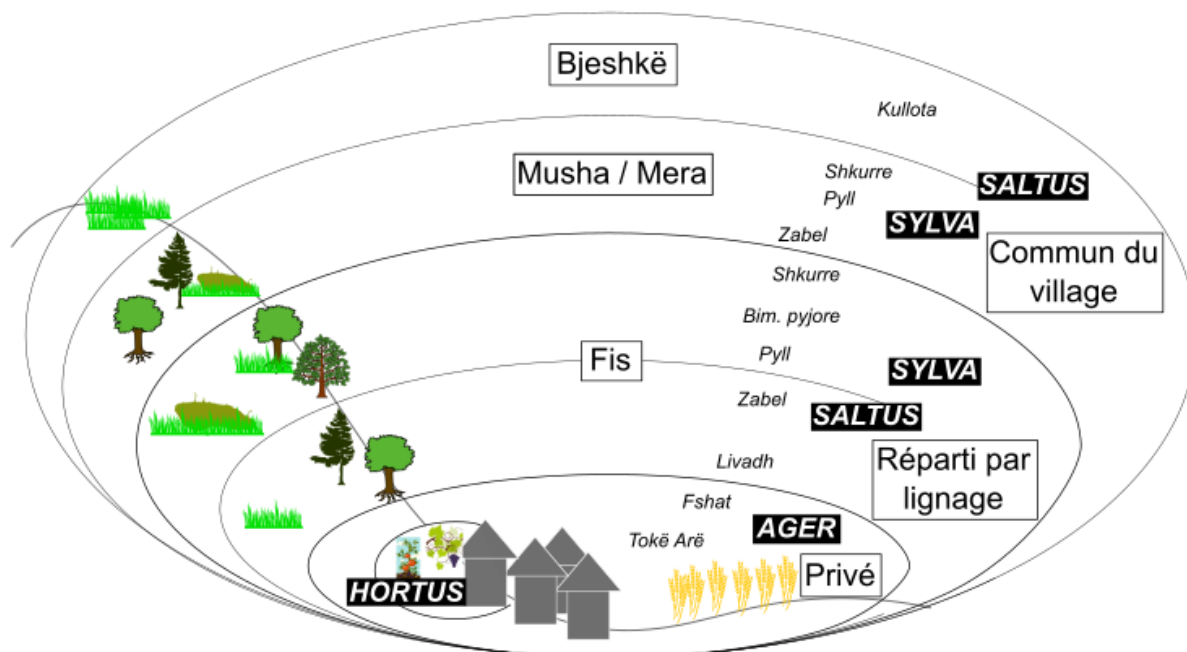


Figure 1 : Schéma de l'organisation des usages des terres autour du village (O. Crouteix, 2021)

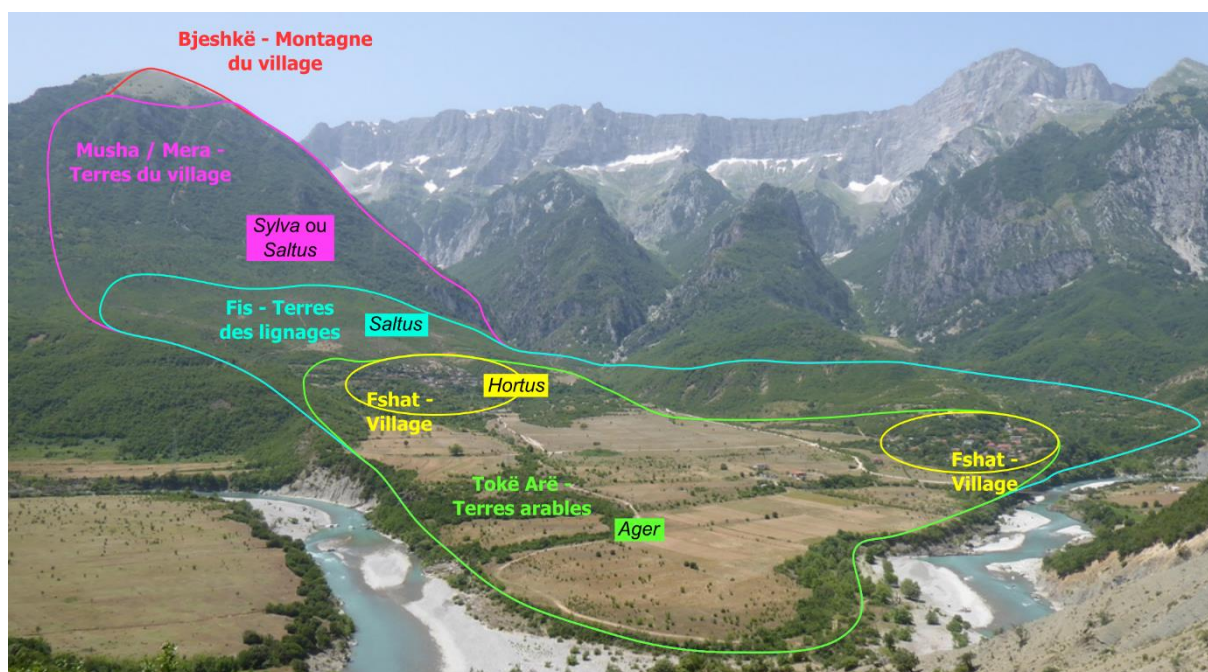


Figure 2 : Découpage du paysage selon les usages villageois (Draçovë et Kanikol, le long de la rivière Vjosa) (O. Crouteix, 2021)

Afin de pouvoir illustrer la diversité des situations locales, l'étude a investi trois territoires dont les systèmes agraires et la composante d'élevage avaient déjà fait l'objet de recherches par notre collectif : le Has (au nord-est), le massif de la Rrungaja (au centre, Korçë), et Dukat et la presqu'île de Karaburun (Vlora, au sud) (voir figure 3). Une semaine a été passée sur chaque terrain où il a été fait respectivement 6, 18 et 13 entretiens semi-directifs entre mi-juin et début juillet 2021. Ces entretiens ont eu lieu à la fois avec des gestionnaires des municipalités ou des aires protégées et des éleveurs utilisant les ressources pastorales. Ensuite, à l'automne 2022, une restitution a eu lieu sur chaque territoire afin d'affiner les résultats de l'étude.

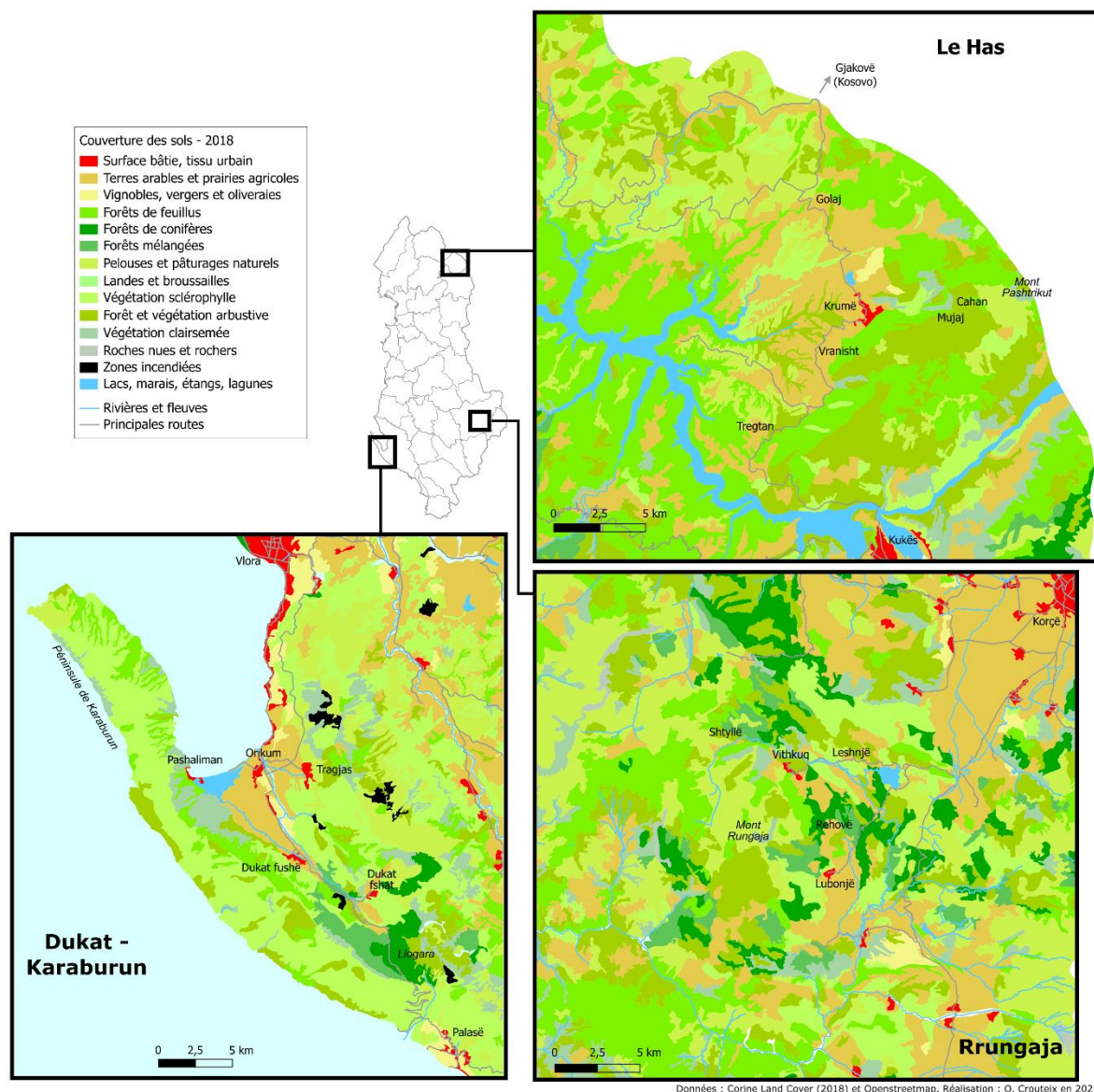


Figure 3 : les couvertures du sol en 2018 pour les trois territoires de l'étude (O. Crouteix, 2021)

Sur ces trois territoires, une grande diversité de gestion et de pratiques des ressources pastorales a été observée. Cependant, il est important de noter un élément transversal : l'utilisation de l'inventaire des forêts et pâturages de 1981 (parfois aussi élaboré en 1982) par les gestionnaires des trois municipalités (Krumë - Has, Korçë et Vlora) et par l'agence des aires protégées de Vlora. Cet inventaire est toujours utilisé par les organismes de gestion locaux malgré les tentatives pour en effectuer de nouveaux en particulier par les coopérations bilatérales ou multilatérales depuis le milieu des années 1990. Ces entités de gestion utilisent cet inventaire pour le découpage des parcelles et les capacités de charge pastorale. Cet inventaire a l'avantage d'être précis, exhaustif et reconnu par les gestionnaires et les usagers, ainsi il fait consensus. En revanche, ses principales limites sont : d'un côté son ancienneté (40 ans !) et le besoin de mise à jour en termes de couverture de sol et, d'un autre côté, son format manuscrit et pas immatériel, ce qui limite les échanges autour de l'outil et en particulier avec des bailleurs de fonds étrangers ou nationaux.

Généralement, les entités de gestion louent aux éleveurs les parcelles définies comme pâturage dans l'inventaire de 1981. Ces locations sont de 100 Lek par petits ruminants (caprins et ovins) et 800 Lek par bovins (soit environ 0,80 euros et 6,60 euros, ce qui correspond à de petites sommes même pour les éleveurs albanais ; en comparaison 10 litres de lait de chèvre sont achetés 600 Lek et 10 litres de lait de brebis 1000 Lek par les laiteries sur chaque territoire étudié). La municipalité de Korçë émet des contrats

avec les éleveurs pour une durée de trois ans, avec un paiement annuel. A Vlora, la municipalité et l'agence des aires protégées contractualise avec les éleveurs pour une saison (soit l'hiver, soit l'été). D'après la majorité des éleveurs rencontrés, malgré ces locations il n'existe pas ou peu d'investissements sur ces terrains (construction des réservoirs, entretiens des cabanes, etc.). La majorité des éleveurs rencontrés louent ces parcelles depuis plusieurs années (souvent plus de 10 ans), et ils ont la possibilité de se regrouper pour louer une parcelle et donc partager les frais et le travail (en particulier la garde du troupeau). Les éleveurs qui louent les parcelles aux entités de gestion sont en priorité les éleveurs des villages de la zone.

Dans le Has, il n'existe pas de contrats de location entre la municipalité et les éleveurs. Cette absence de locations est probablement un héritage des investissements principalement concentrés sur les espaces forestiers. L'exploitation des ressources pastorales repose donc sur les logiques villageoises et les découpages entre lignages et villages présentés ci-dessus. En raison de la diminution très importante du nombre d'éleveurs et du nombre de bêtes, la demande en ressources pastorales est relativement faible et les ressources disponibles sont donc assez abondantes. Il existe alors une forme de tolérance pour que les éleveurs utilisent les ressources pastorales (de la strate herbacée essentiellement) les plus proches de leur étable et les plus faciles d'accès, même si elles sont plutôt dans les terres d'un autre village ou d'un autre lignage.

Enfin, à Dukat, les logiques villageoises sont tellement reconnues qu'elles se superposent aux locations légales conduites par la municipalité et l'agence des aires protégées. En effet, les éleveurs paient souvent deux locations pour la même parcelle : une fois à l'entité de gestion responsable de la parcelle, une autre aux membres de la famille qui en revendique la « propriété » d'après les partages villageois, ces terres sont aussi appelées « terres de grand-père ». Certains éleveurs utilisent leurs propres « terres de grand-père », ils ne paient donc qu'une location à l'entité de gestion.

Dans le massif de la Rrungaja (municipalité de Korçë), 840 hectares de pâturages et 260 hectares de forêts ont été restitués par la justice à un habitant de Korçë qui en réclamait la propriété. Ces terres sont donc devenues privées. Ces pâturages, après une forme de mise aux enchères par téléphone, sont loués au plus offrant pour un été à des troupeaux de grands transhumants qui viennent souvent de la région de Vlora, et parfois de Sarandë. Plusieurs éleveurs louent une partie de ces 840 hectares et souvent ils se regroupent par deux pour effectuer la transhumance et partager le travail sur place et les frais de location. Il est difficile de savoir exactement le prix des locations des pâturages privés, mais les grands transhumants rencontrés disent avoir payé cette année entre 5000 et 5800 euros pour 500 brebis.

La plupart des éleveurs rencontrés ont un troupeau soit de chèvres, soit de brebis, il y a peu de troupeaux mixtes. Pour les éleveurs de chèvres, il est plus facile d'utiliser des terrains composites à végétation arbustive, et certains ne louent alors pas de parcelles de pâturages à l'entité de gestion et peuvent profiter des espaces autour du village identifiés comme maquis ou garrigue dans l'inventaire de 1981.

Il est important de noter que ces systèmes pastoraux et les utilisations des ressources pastorales sont dynamiques et en évolution constante, en particulier en fonction des trois facteurs cités préalablement : les règles et normes ; l'environnement et la nature des ressources ; l'appareil productif du territoire.

L'ensemble des règles et normes évolue selon les changements législatifs au niveau national (processus de dévolution aux communes, réformes territoriales, restitutions et privatisation de certaines terres, etc.) et les évolutions dans les logiques villageoises d'appropriation et de partage de certains espaces.

L'environnement comme la végétation présente sur chaque parcelle évoluent aussi rapidement au cours du temps. Par exemple, certaines parcelles agricoles défrichées pendant l'époque communiste et privatisées et morcelées selon la loi sur la terre en 1991, sont aujourd'hui laissées en friche. Une végétation herbacée recolonise alors les parcelles qui sont souvent utilisées par les troupeaux du village.

Si l'activité pastorale continue de s'amenuiser en Albanie, il est fortement probable que ces espaces s'embroussaillent et soit recolonisés par une végétation arbustive (souvent favorable à la diffusion des feux de forêts).

Les moyens de production aussi évoluent sur chaque territoire. Exemple : à Dukat, de nombreuses laiteries ont fermé ces dernières années, mais la proximité avec la zone touristique de Llogara et de Vlora offre des débouchés intéressants pour les éleveurs, l'élevage conserve donc un certain dynamisme. A Korçë, la route est dorénavant goudronnée jusqu'à Shtyllë en passant par Vithkuq, ce qui permet aux éleveurs de pouvoir mettre en concurrence les différentes laiteries de la région. La laiterie de Cahan (Has) ferme une partie de l'année, les éleveurs doivent donc transformer le lait à la ferme. De surcroît, la route n'est pas goudronnée entre Cahan et Krumë, ce qui limite de façon importante l'accès aux éleveurs aux marchés régionaux et nationaux, l'élevage est en déclin marqué.

La diversité des régimes fonciers, du partage et de la gestion des ressources pastorales souligne l'importance de la compréhension des enjeux locaux et d'analyser à l'échelle des « territoires » les dynamiques à l'œuvre dans les filières d'élevage. En effet, afin de construire des politiques nationales (de protection environnementale, de développement rural, de maintien des activités pastorales ou de fourniture d'une alimentation de qualité au pôle urbain), il est important de prendre en considération la diversité des systèmes pastoraux et des régimes fonciers présents – et ils sont nombreux. Cette évaluation de la situation est urgente : en effet, sur les trois territoires étudiés, la ressource pastorale est excédentaire, le nombre de bêtes diminuant drastiquement ces dernières années avec le départ de nombreux éleveurs. On est ici en sous-exploitation manifeste de la ressource qui pourrait conduire, à moyen terme, à une perte d'autonomie alimentaire en matière de produits de l'élevage.

Pratiques pastorales en France - Alice Garnier (AIDA)

I. L'élevage pastoral en France

Le pastoralisme désigne l'ensemble des activités d'élevage qui valorisent par un pâturage extensif les ressources spontanées (herbes, broussailles, fruits, etc.) des espaces naturels pour assurer tout ou partie de l'alimentation du troupeau². On estime que le pastoralisme couvre, en France métropolitaine, près de 6 % de la surface agricole utile (SAU), et que 40 000 élevages³, soit environ un quart d'entre eux, utilisent des ressources pastorales. Ce type d'élevage concerne des troupeaux ovins, bovins, caprins, porcins et équins répartis sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans les massifs montagneux (Alpes, Pyrénées, Massif Central, Jura, Vosges, Corse). La conduite du troupeau sur les parcours dépend du travail d'un berger qui peut être l'éleveur lui-même (propriétaire du troupeau), ou bien un berger salarié à l'année ou pour une saison.

En France, à partir des années 1950, l'intensification et la modernisation de l'agriculture ont eu pour conséquence la marginalisation des pratiques pastorales, avec une diminution de la part du pâturage dans l'alimentation animale et un abandon progressif des parcours⁴. Depuis lors, le nombre d'élevages pastoraux n'a cessé de décliner, suivant la tendance générale des exploitations d'élevage toutes pratiques

² Définition de l'Association française de Pastoralisme (AFP).

³ Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Centre d'Etudes et de Prospective (2020). *Le pastoralisme français à l'horizon 2035, Analyse n°159*. 4p.

⁴ Mazoyer, M., Roudart, L. (1997). *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*. Paris : Éditions du Seuil, 533 p.

confondues (les exploitations spécialisées en élevage ont reculé de 31% en nombre entre 2010 et 2020, soit 64 000 exploitations en dix ans !)⁵.

Aujourd'hui cependant, on observe une reconsidération de la question pastorale. Des mesures sont mises en place aux échelles locales, nationale et européenne pour soutenir ces activités et freiner leur déclin. Ce défi doit prendre en compte la spécificité et les enjeux du pastoralisme : les difficultés d'accès au foncier, la faible attractivité du métier de berger, l'importante dépendance aux aléas climatiques, la cohabitation avec des grands prédateurs, etc.

II. L'apprentissage du métier de berger et la transmission des savoirs pastoraux

La gestion de l'alimentation au pâturage est plus attentive et plus technique que celle à l'auge ou sur culture prairiale⁶, et les savoir-faire liés à la conduite du troupeau peuvent difficilement découler d'un modèle théorique prescrit. C'est surtout par observation, répétition et interaction avec le vivant que l'expérience se transforme en savoir puis en connaissance, et ces connaissances peuvent être transmises et accumulées au sein d'une communauté dans un contexte donné. Le métier de berger (notamment salarié) attire de plus en plus de personnes non issues du milieu agricole et/ou en reconversion professionnelle, et cela nécessite des besoins en formation professionnelle spécifiques. Il existe, en France, différents modes d'apprentissage et de transmission des savoirs pastoraux :

- **Les échanges entre professionnels** peuvent se faire de manière informelle ou via des structures mettant en réseau des éleveurs-bergers, éventuellement des techniciens, et qui permettent des échanges d'expériences (Associations de bergers.ère.s, CIVAM, réseau Patur'Ajuste, etc.).

- **Les établissements d'enseignement agricoles** tels que les écoles de bergers, lycées agricoles, CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole), CFA (Centre de Formation d'Apprentis), proposent des formations professionnelles courtes (quelques jours) et des formations diplômantes (plusieurs mois à deux ans) comprenant différents modules pour apprendre notamment : la conduite du troupeau en alpage, l'alimentation du troupeau et la gestion des surfaces fourragères, la maîtrise de la santé des animaux et leur manipulation, l'utilisation des chiens de troupeau, l'adaptation à la vie en alpage, etc.

- **D'autres acteurs (institutions de recherche, d'enseignement, instituts techniques)** travaillent sur la thématique pastorale et produisent des connaissances et méthodes (à travers des fiches techniques, études, ouvrages, séminaires) destinées à accompagner le maintien et le développement des élevages pastoraux et former des acteurs de l'élevage et de la gestion des milieux. Par exemple, l'Institut de l'élevage (IDELE), SupAgro et INRAE ont créé en 2014 l'UMT Pasto, une unité mixte technique sur la thématique pastorale. Le programme Life+ Mil'Ouv (2013-2017), porté par le Conservatoire d'espaces naturels (Cen-LR), SupAgro Florac, la Parc National des Cévennes et l'Institut de l'élevage, a notamment abouti à l'élaboration d'une méthode de diagnostic éco-pastoral permettant à différents acteurs d'accompagner la gestion éco-pastorale des milieux ouverts.

III. Exemples d'organismes de soutien aux activités pastorales

Il existe en France un certain nombre d'initiatives en faveur du pastoralisme, portées par des institutions de statut, de mandat et de technicité différents, et dont les financements peuvent provenir d'instruments

⁵ Ministère de l'Agriculture, recensements 2010 et 2020.

⁶ Meuret, M. (2010). *Un savoir-faire de bergers*. Versailles : Éditions Quæ, 340 p.

européens, de fonds nationaux ou d'outils liés à des institutions ou associations locales. En voici quelques exemples.

- **Les services pastoraux** (Cerpam, FAI, ADEM, SEA, etc.) sont des associations régionales financées par les collectivités locales et des organismes privés, et qui contribuent au soutien et au développement des activités pastorales. Par exemple, ils mettent en œuvre des opérations telles que la rénovation de cabanes d'estive, la mise en place d'équipements pastoraux, l'organisation d'hélicoptages, etc. Ils assurent des actions de communication, sensibilisation, expertise, conseil, et formation en lien avec les activités pastorales et d'élevage, et facilitent le lien entre les acteurs des territoires pastoraux. Par exemple, ils peuvent fournir un appui à la création et à la gestion de **Grouperements Pastoraux** (structure collective d'éleveurs qui regroupent leurs troupeaux et gèrent en commun les espaces pastoraux), et d'**Associations foncières pastorales** (associations constituées de propriétaires privés et/ou publics qui regroupent leurs terrains pour une mise en valeur agricole ou pastorale).

- **L'Association française de pastoralisme (AFP)** assure la mise en réseau et les échanges entre les acteurs du pastoralisme à travers des rencontres, séminaires et publications, et organise des groupes de travail à l'échelle nationale afin d'apporter une expertise collective auprès des instances en charge des politiques relatives aux activités pastorales.

- **La Maison de la transhumance** (centre d'interprétation des cultures pastorales méditerranéennes) et la **Maison du berger** (centre d'interprétation des cultures pastorales alpines) mettent en œuvre des actions de médiation et de diffusion auprès du grand public et des acteurs du tourisme autour des pratiques pastorales et de la transhumance : événements culturels (expositions, foires, fêtes, projections), publications, création de sentiers de découverte ou d'itinéraires de grande randonnée (par exemple l'itinéraire franco-italien GR®69 La Routo®).

- **Les Associations de bergère.ère.s** sont des structures qui permettent d'informer et de créer du lien entre les bergères et bergers. Elles ont pour objectif de défendre et de promouvoir leur métier et les conditions de travail associées, de proposer des formations professionnelles et des temps d'échanges de savoirs et d'expérience, et de développer des relations avec les organismes et institutions liés au pastoralisme. Il en existe plusieurs en France réparties sur différents territoires, et fédérées à l'échelle nationale (Fédération des associations des bergères et bergers de France, FABBf).

- **Le Coram** (Collectif des Races locales de Massif) est une association qui représente et défend les races locales situées sur les principaux massifs français. Le Coram représente notamment la France au Réseau Européen des Bergers (*European Shepherds Network*), et coordonne le montage du dossier français pour la reconnaissance de la transhumance au patrimoine mondial de l'Unesco.

- De nombreuses autres institutions telles que les **chambres d'agriculture, parcs nationaux, parcs naturels régionaux, conservatoires d'espace naturels, ainsi que des institutions de recherche, d'enseignement, ou des instituts techniques**, peuvent être parties prenantes du soutien ou de l'accompagnement technique des activités pastorales.

- Certaines associations ou réseaux mettent en œuvre des actions pour la **valorisation de races locales** ou la **valorisation de produits** issus des activités pastorales. Par exemple, le fromage Ossau-Iraty, en AOP (Appellation d'origine protégée), est, lorsqu'il est fabriqué en estive, reconnaissable grâce à un marquage spécifique sur la croûte et à la mention « Ossau-Iraty d'estive » sur l'étiquette, ce qui permet de mettre en évidence son lien direct aux pratiques pastorales.

- Certaines **collectivités locales ou régionales** peuvent assurer le financement, l'accompagnement ou la promotion (fêtes de la transhumance, Festival du film du pastoralisme, etc.) des activités pastorales sur leur territoire. On peut noter l'exemple du **Pacte Pastoral Intercommunal** qui définit un plan d'action en faveur du pastoralisme sur le territoire de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires. Ce document unique en France a été coconstruit par un groupe d'éleveurs, accompagnés par la recherche et soutenus par les élus locaux et des associations ou institutions environnementales, agricoles et foncières. Les élus ont voté et adopté ce document et s'engagent désormais à mettre en œuvre le plan d'actions qui comprend la reconquête des pâturages, une animation foncière, la réhabilitation des chemins de transhumance, l'information du public, le soutien aux transmissions et installations d'exploitations agricoles, la priorité pastorale dans les documents d'urbanisme, etc.

- Enfin, les activités pastorales peuvent profiter de certaines aides spécifiques de la **Politique Agricole Commune (PAC)** mise en œuvre par l'Union européenne, via les fonds FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), l'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel), les MAEC (Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques), le « Plan Loup » (dispositif national de protection des troupeaux contre la prédation).

Reconnaissance du pastoralisme et de la transhumance au patrimoine mondial de l'UNESCO - Alice Garnier & François Lerin (AIDA), Esmeralda Laçi (Université de Vlora)

L'agropastoralisme méditerranéen comme paysage culturel

L'intérêt renouvelé à la question pastorale prise au sens large se manifeste aussi dans des dispositifs d'identification et de préservation du patrimoine lié. C'est le cas par exemple à l'UNESCO qui a inscrit en 2011 à la demande de l'Etat partie français le vaste territoire des Causses et des Cévennes dans la Liste du patrimoine mondial au titre de « paysage culturel évolutif de l'agropastoralisme méditerranéen » (<http://www.causses-et-cevennes.fr/>). Un paysage culturel est défini par des attributs matériels paysagers ou architecturaux (parcours, terrasses, patrimoine bâti, etc.) comme immatériels (activités agropastorales, fêtes de transhumance, etc.).

Une autre initiative en cours, toujours à l'UNESCO, est la reconnaissance de la transhumance (un des aspects importants du pastoralisme) comme patrimoine immatériel de l'humanité. Depuis décembre 2019, la transhumance dans les Alpes et en Méditerranée est inscrite sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité pour l'Autriche, la Grèce et l'Italie. L'objectif est de maintenir, valoriser et promouvoir de façon durable les pratiques liées à la transhumance. Cette reconnaissance pouvant s'étendre à d'autres pays, l'Espagne, la France, **l'Albanie**, la Croatie, l'Andorre, le Luxembourg, le Portugal et la Roumanie organisent une candidature internationale pour s'agréger au dossier initial. Le dépôt de candidature auprès de l'UNESCO est prévu pour mars 2022. Chaque Etat partie doit donc établir l'inventaire des attributs liés à la transhumance (modes d'élevage, pratiques de gestion pastorale, savoir-faire liés à l'artisanat, à l'élaboration de produits alimentaires, rituels festifs, etc.) et fournir un plan de sauvegarde qui détaille les mesures concrètes de protection et d'entretien de ce bien.

L'Albanie est aujourd'hui dans cette « seconde vague » de candidature, ce qui devrait engager un travail d'inventaire et de construction avec les acteurs de ce patrimoine menacé et négligé.

Eléments de conclusion – rédigés par Claire Bernard (AIDA)

Ces échanges nous ont permis de souligner les bénéfices discrets de l'élevage pastoral mais qui, cumulés, deviennent massifs, particulièrement pour un pays montagneux comme l'Albanie.

Si les statistiques agricoles ne permettent pas de capturer précisément la dimension pastorale des activités d'élevage, on peut cependant se risquer à quelques ordres de grandeur robustes. L'élevage pastoral en Albanie est le fait d'un nombre important d'exploitations qui sont en grande majorité de polyculture-élevage. Elles représentent près de 85% du nombre total d'exploitation albanaises, soit environ 286 900 unités agricoles⁷. Ces dernières constituent la colonne vertébrale de la dynamique socio-économique des territoires ruraux albanais.

Du point de vue économique et du secteur productif agricole, cet élevage pastoral assure la quasi-autosuffisance alimentaire du pays en viande et en produits laitiers : environ 120 000 tonnes de viande ovine, caprine et bovine et 1 112 000 tonnes de lait souvent transformées en yaourt, fromage, beurre produit par an⁸. Des produits sains, de qualité et abordables pour la population urbaine. Une souveraineté alimentaire d'autant plus importante en contexte de crise sanitaire.

Du point de vue écologique et des paysages, ces activités pastorales mettent en valeur plus de 54% du territoire albanais : maquis, garrigues, forêts méditerranéennes, prairies, et contribuent au maintien de leur fonctions et qualités écologiques (transfert de fertilité, maintien des milieux ouverts et de la végétation naturelle). Les systèmes pastoraux sont au cœur d'une agriculture à Haute Valeur Naturelle (HNV), pilier de la transition agroécologique nécessaire à l'échelle européenne, pour faire face aux enjeux de changement climatique et de maintien de la biodiversité⁹.

Du point de vue culturel et patrimonial, ces systèmes d'élevages et l'ensemble de leurs variantes (élevage à l'herbe, élevage pastoral, élevage transhumant), sont au cœur de l'identité albanaise et ont su s'adapter au fil du temps, pour produire aujourd'hui : des produits à forte typicité (fromage, viandes séchées, plats traditionnels), des races locales adaptées aux conditions pastorales, des traditions et un patrimoine musical et culturel toujours vivant (fêtes de montée et descente d'estive, chants polyphoniques, etc.). Ces éléments sont d'ailleurs au cœur d'une offre agrotouristique renouvelée et en plein développement, et de processus de patrimonialisation en cours (classement UNESCO des transhumances).

Les tendances à la baisse sur les dernières années (le nombre de petits ruminants est passé de 2,9 millions en 2016 à 2,3 millions en 2020, soit une baisse de -21% en 4 ans) révèlent les difficultés de ce secteur productif pour faire face en premier à la perte de ses bergers (immigration). Cette discussion nous a permis également d'évoquer plusieurs pistes d'action, à différentes échelles, et de dimension différente, pour maintenir un type de production qui s'avère menacé.

- Formation et transmission des savoirs : trouver les modalités appropriées pour promouvoir et structurer la formation des bergers et éleveurs pastoraux et favoriser la transmission de savoirs entre pairs et l'accompagnement technique.

⁷ Estimations à partir d'Instat. (2019). *Agriculture Statistics, 2019*. Disponible en ligne : <http://www.instat.gov.al/en/themes/agriculture-and-fishery/agriculture/publication/2020/agriculture-statistics-2019/>

⁸ Marku, R. (2018). *Analyse statistique et cartographique du secteur de l'élevage en Albanie depuis 1990*. (Master of Science n°160), CIHEAM-IAMM, Montpellier, France.

⁹ Poux, X., Aubert, PM. (2018). *Une Europe agroécologique en 2050 : une agriculture multifonctionnelle pour une alimentation saine. Enseignements d'une modélisation du système alimentaire européen*. Iddri-AScA, Study N°09/18, Paris, France, 78 p. Disponible en ligne : https://www.iddri.org/sites/default/files/PDF/Publications/Catalogue%20Iddri/Etude/201809-ST0918-tyfa_1.pdf

- Gestion foncière des espaces pastoraux : articuler les compétences et les outils disponibles (inventaires pastoraux, baux et facilités d'accès aux pâturages) pour permettre le meilleur usage des ressources pastorales disponibles en grand nombre en Albanie.
- Soutien à la production pastorale et à sa valorisation sur les marchés : adapter les outils de la PAC et du second pilier notamment (IPARD) – sous la forme d'aides dédiées et stables dans le temps – pour fournir aux systèmes d'élevages une visibilité sur le temps long, appuyer la protection et valorisation des produits issus de cet élevage sur les marchés (indications géographiques et autres standards volontaires) par un travail sur leur qualité et traçabilité.
- Valorisation : inventaire, reconnaissance et valorisation des systèmes pastoraux, de leur diversité, de leur spécificité et de leur adaptabilité, par la mise en réseaux européenne et internationale.
- Impulser et faciliter la création de réseaux d'éleveurs-bergers et leur intégration dans les réseaux européens et méditerranéens.
- Améliorer les conditions de travail et de vie en estive et en milieu rural en général.



Journée d'échanges sur le pastoralisme à Tirana, le 9 novembre 2021.